



INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
Département Formation  
Tél. : 40 43 86 46 ou 40 43 86 48

## **CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR**

### **NOTE D'INFORMATION**

**Introduction** : (réf : Ar. du 23/10/2015 relatif au CAEP-MNS)

Le diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (M.N.S.) ou de tout titre équivalent (B.E.E.S.1 et B.E.E.S.2 option Natation, B.E.E.S.A.N., B.P.J.E.P.S. spécialité activités aquatiques), confère à son titulaire le droit d'enseigner la natation contre rémunération et d'assurer la surveillance des baignades et des établissements de natation.

Le M.N.S. doit cependant obtenir un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur (C.A.E.P.-M.N.S.) durant la cinquième année civile suivant l'obtention du diplôme ou du précédent certificat d'aptitude. Ce certificat précise que le candidat continue à présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

La durée maximale de la session est de 21 heures réparties sur trois jours.

**La formation** comprend les thématiques suivantes :

- 1- L'évolution de l'environnement professionnel ;
- 2- Les procédures de secours.

**L'évaluation** comprend les 2 épreuves suivantes :

- 1- Nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres ;
- 2- Parcours comportant un départ du bord du bassin, un plongeon canard, une sortie de mannequin, recherche et remorquage d'une victime après prise de dégagement, sortie de la victime et bilan.

**Organisation** :

L'institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française organise un stage de révision des maîtres nageurs sauveteurs **du mercredi 20 au vendredi 22 février 2019** à Tahiti conformément aux prescriptions de l'arrêté du 23/10/2015 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître Nageur Sauveteur.

Les cours théoriques se dérouleront à l'immeuble Jacques BONNO à Pirae et les cours pratiques à la piscine Pater et à la plage de la pointe Vénus à Mahina.

L'équipe de formateurs sera composée de :

- Un Inspecteur de la jeunesse et des sports, président de la session,
- Un formateur de premiers secours pour les cours sur le secourisme,
- Un maître nageur sauveteur pour le sauvetage en piscine et en mer,
- Un spécialiste du traitement des eaux pour les cours sur l'hygiène des piscines.

La coordination sera assurée par le département formation de l'I.J.S.P.F.

**Préconisations** :

Chaque candidat doit effectuer une remise à niveau préalable dans chacun des domaines abordés en formation. A savoir :

- une **préparation physique conséquente** permettant d'effectuer les épreuves de l'évaluation ;
- une **révision de la réglementation des baignades et des établissements de bain** ;
- la **formation continue annuelle du PSE1**, obligatoire pour les professionnels en activité.

**Attention ! L'obtention du CAEP-MNS n'est pas une simple formalité**